

# PARCOURS DU MILITAIRE

## CATÉGORIES ET GRADES



Catégories	Grades	
<b>I. OFFICIERS</b> Niveau conception	Colonel	
	Lieutenant-colonel	
	Commandant	
	Capitaine	4 années de grade de lieutenant
	Lieutenant	1 année de grade de sous-lieutenant
	Sous-lieutenant	6 mois au grade d'aspirant
	Aspirant	
<b>II. SOUS-OFFICIERS</b> Niveau mise en œuvre	Major	Après obtention du brevet militaire de 4ème niveau
	Adjudant-chef	Titulaire du brevet militaire de 3ème niveau, promotion possible à partir de 4 ans d'adjudant
	Adjudant	Promotion possible entre 4 et 10 ans de grade de sergent-chef
	Sergent-chef	Promotion après obtention du brevet militaire de 2ème niveau (entre 5 et 8 ans selon l'origine de recrutement)
	Sergent	
<b>XIII. MILITAIRES DU RANG</b> Niveau exécutant	Caporal-Chef	Promotion possible après obtention du certificat de qualification technique et à partir de 4 ans de service
	Caporal	Promotion possible après obtention d'un certificat militaire ou technique de niveau élémentaire, à 3 ans de service en moyenne
	Soldat de 1ère classe	6 mois de service
	soldat	

**Le recrutement direct est possible dans chaque catégorie (avec ou sans diplômes pour les militaires du rang).**

Le parcours du militaire permet le recrutement interne, d'une catégorie à l'autre, par voie de concours et/ou de recrutement sur dossier.

Sous conditions d'années de service, de diplômes et de la qualité du service :

- un militaire du rang peut être recruté comme sous-officier ou officier
- un sous-officier peut être recruté comme officier.

Un militaire du rang sert sous contrat, jusqu'à 27 ans de services maximum.

Un sous-officier est recruté sous contrat. Sous condition d'ancienneté de service et de grade, a la possibilité de devenir sous-officier de carrière (limites d'âge par grade)

Un officier peut être recruté :

- par voie direct (Ecole), statut officier de carrière (limites d'âges par grade)
- par voie officier sous contrat, possibilité d'être activé officier de carrière